

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 26 MARS, à 20h09, le Conseil Municipal de la
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
Présents : 11 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.
Absents : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2024
Pouvoirs : 1
Votants : 12 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD,
Mrs ALVES, CHENE, CORMORECHE, COURTIAL, DELUNEL, DESCOMBES, DURAND,
FLAMAND, PENEL.
ABSENTS EXCUSES : A. TAMAIN (PV V. DESIGAUD)
ABSENTS :
Secrétaire de séance : Virginie BONNAT

ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Finances : Commerces – Tarif de location du local situé au 66 Route de Belleville. Le Conseil municipal approuve.

I. DELIBERATIONS

- 1- Finances : Vote des budgets 2024 -Principal et annexes (Assainissement et Commerces services)
- 2- Finances : Vote des taux d'imposition 2024
- 3- Finances : Répartition des dépenses de fonctionnement de l'école publique élémentaire entre les communes de Chaneins et Valeins.
- 4- Finances : Commerces – Tarif de location bail professionnel – Maison des services- Local N°1 et 2
- 5- Finances : Commerces – Tarif de location bail commercial au 117 Route de Chatillon – Local N°1
- 6- Finances : Commerces – Tarif de location du local situé au 66 Route de Belleville.
- 7- Affaire scolaires et périscolaire : Convention fourniture des repas aux élèves de l'école primaire

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

- Associations : Changement de la date du forum des associations.
- Ressources humaines : Remplacement de l'ATSEM en raison d'un CMO de 3 semaines, Demande de l'agent administratif de l'agence postale communale pour passer à la semaine de 4 jours

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

Le compte rendu du 27 Février 2024 est adopté à l'unanimité des votants.

I. DÉLIBÉRATIONS

➤ **FINANCES : VOTE DES BUDGETS 2024 – PRINCIPAL ET ANNEXES (ASSAINISSEMENT ET COMMERCES SERVICES (N°2024-19))**

Après avoir voté les comptes administratifs 2023, les comptes de gestion 2023 ainsi que les affectations de résultats 2023 sur 2024,

Après avoir accepté les restes à réaliser 2023 à reporter sur 2024 pour les entités « principal », « assainissement » et « commerces et services »,

Monsieur le maire présente les budgets 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants

➤ **ACCEPTE et VOTE les budgets tels que présentés ci-dessous :**

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	1 044 437.27 €	1 044 437.27 €	1 519 313.71 €	1 519 313.71 €
ASSAINISSEMENT	144 400,00 €	144 400,00 €	114 010.10 €	114 010.10 €
COMMERCES ET SERVICES	107 222.26 €	107 222.26 €	253 831.16 €	253 831.16 €

➤ **FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 (N°2024-20)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21/03/2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 23.88%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38.64%

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : 8.62 %

Il invite le Conseil municipal à voter les taux d'imposition proposé par la commission Finances pour cette année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

➤ **AUGMENTE la fiscalité communale,**

➤ **VOTE les taux des taxes communales pour 2024 comme suit :**

-TAXE FONCIER BATI : **26.27 %**

-TAXE FONCIER NON BATI : **42.50 %**

-TAXE D'HABITATION: **9.48 %**

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état de notification correspondant à ces décisions.**

➤ FINANCES : REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE ENTRE LES COMMUNES DE CHANEINS ET VALEINS POUR L'ANNEE 2024 (N°2024-21)

VU l'article L.212-8 du Code de l'éducation, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

VU la délibération du 28 Février 2023 fixant la répartition des dépenses de fonctionnement de l'école publique élémentaire entre les communes de Chaneins et Valeins au titre de l'année 2023 (sur la base des dépenses 2022),

La commission « Finances » propose de renouveler la convention au titre de l'année 2024 (sur la base des dépenses 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de Valeins et à lui demander le remboursement des dépenses de fonctionnement de l'école publique élémentaire conformément aux modalités définies dans cette convention.

➤ FINANCES : COMMERCES – TARIF DE LOCATION MAISON DES SERVICES – LOCAL N°1 ET 2 (N°2024-22)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16/12/2016 et le bail professionnel conclu le 19/06/2017 avec un cabinet d'orthophoniste, pour le local n°1 et 2, situé dans le bâtiment communal dit « Maison des services » sis Rue de Peyzieux.

VU la demande de résiliation au 01/09/2024, en raison d'un départ à la retraite ;

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau locataire souhaite s'installer à partir du 1^{er} Septembre 2024, dans le local n°2 pour reprendre le cabinet d'orthophonie,

Madame V. Desigaud précise que l'orthophoniste a accepté de libérer le local N°1 au 01/06 et que les infirmières, actuellement locataires du local N°4, prendront le local N°1 à cette date. Un médecin souhaitant s'implanter sur la commune courant juin, reprendrait le local N°4 des infirmières.

Par conséquent, la commission Développement économique propose de fixer, à partir de cette date, les modalités de location comme suit :

- Bail professionnel pour le local N°2, superficie de 18.70 m², au loyer mensuel de 317€ HT + provision de charges fixes
 - Local n°1, superficie de 17.50 m², loyer mensuel de 283€ HT + provision de charges fixes.
- La nature du bail restant à définir en fonction du futur locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTTE** les conditions de location telles que définies ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail professionnel avec le nouvel orthophoniste, selon les modalités ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer les recouvrements mensuels sur le budget annexe « Commerces et services ».

➤ FINANCES : COMMERCES – TARIF DE LOCATION AU 117 ROUTE DE CHATILLON – LOCAL N°1 (N°2024-23)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28/02/2023 et le bail précaire conclu le 01/03/2023 avec l'asso des jeux, pour le local n°1, situé au 117 Route de Châtillon.

VU la résiliation du bail au 23/02/2024,

Monsieur le Maire informe qu'un nouveau locataire souhaite s'installer à partir du 1^{er} Avril 2024, dans le local n°1, afin d'assurer son activité de marquage textile et publicitaire,

Par conséquent, la commission Développement économique propose de fixer, à partir de cette date, les modalités de location comme suit :

- Bail précaire pour le local N°1, d'une superficie de 227 m², dont 160 m² alloués à l'activité, au loyer mensuel de 640€ HT + provision de charges fixes (eau, électricité)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE de fixer le montant mensuel pour le local n°1 à 640€ HT.**
- **LAISSE le soin à Monsieur le Maire d'établir et signer le bail de location selon les conditions générales et particulières, à compter du 1^{er} Avril 2024.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à assurer les recouvrements mensuels sur le budget annexe « Commerces et Services », assujetti à la TVA.**

➤ FINANCES : COMMERCES -TARIF DE LOCATION DU LOCAL SITUE AU 66 ROUTE DE BELLEVILLE (N°2024-24)

VU la délibération n°2019-04, fixant le montant mensuel de location du local, situé au 66 Route de Belleville, afin de le mettre à disposition de SARL La Bascule, pour un Point de Vente Collectif (PVC) de produits du terroir

VU la résiliation du bail par liquidation judiciaire en date du 23 juin 2023

Les commissions « Economie » et « Finances » proposent de mettre ce local à disposition de Mr Nelson Lopes Da Silva et Mme Océane Geistlich. Un bail précaire sera établi pour un loyer mensuel proposé à 600 € HT (TVA en vigueur en sus), comme annoncé préalablement aux futurs locataires.

Les opérations comptables devront être enregistrées dans le budget « Commerces ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **FIXE le montant mensuel de location à 600 € HT (TVA au taux en vigueur en sus) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire :**
 - **à établir et signer le bail précaire, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération**
 - **à assurer les recouvrements mensuels et le dépôt de garantie d'un mois prévu au bail, sur le budget annexe « Commerces et Services », assujetti à la TVA.**

➤ AFFAIRES SOCIALES ET PERISCOLAIRES : RESTAURANT COMMUNAL CHANEINS VALEINS – CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS AUX ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (N°2024-25)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle proposition de convention entre le Conseil Départemental de l'Ain, la Commune de Chaneins, l'Association « Restaurant Communal de Chaneins-Valeins » et la société titulaire, ayant pour objet de définir les conditions de fourniture des repas de midi aux élèves de l'école primaire publique de Chaneins.

Les repas sont confectionnés au Collège de Montceaux par la société titulaire, au moyen des locaux et des équipements mis à disposition par le Département. Ils seraient livrés en liaison chaude au Restaurant Communal de Chaneins-Valeins.

L'Assemblée est appelée à donner son avis pour la signature de cette nouvelle convention, jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **ACCEPTE les termes de la nouvelle convention relative à la fourniture de repas aux élèves de l'école primaire publique par la société titulaire, co-signée par le Conseil Départemental de l'Ain, la Commune de Chaneins et l'Association « Restaurant Communal Chaneins-Valeins » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer les démarches nécessaires à cette opération.**

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

Associations : Date avancée, le forum des associations se déroulera le samedi 29/06 de 10H à 13H. Les élus valident.

Ressources humaines :

-Notre ATSEM sera en CMO (congé maladie ordinaire) à partir du 16/05/2024 pour 3 semaines. Mme Christiane CLERC est d'accord pour la remplacer, mais à partir du 21/05. Mme Bonnat voit avec notre agent d'animation à 19.70h pour les 2 jours manquants. Les élus valident.

-Pour des raisons personnelles, notre agent contractuel à la garderie du matin a posé sa démission au 12/04/24. Un entretien est à prévoir avec notre agent d'animation à 23.63h pour la remplacer au 29/04/2024, elle serait d'accord. Les élus valident.

-Notre agent administratif de l'agence postale communale demande à passer à la semaine de 4 jours au lieu de 6 jours actuellement. Les élus refusent.

III-COMPTÉ RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS
--

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires : (PF) Des familles demandent des repas de substitution au restaurant scolaire, Monsieur le Maire va les rencontrer mais il est difficile de changer les repas.

Projet l'étoile : En lien avec l'école pour un voyage en vélo, Mr Berbezier demande un soutien matériel et/ou financier. Trois contre et une abstention.

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports :

- (PF) Réunion avec les associations pour l'utilisation des salles fixée au mercredi 19/06 à 20H
- (PF) Mr André PETIT souhaite créer un club de judo pour les petits dans un premier temps. Monsieur le Maire a proposé la salle de l'ancienne garderie comme local pour commencer.
- (PF) Monsieur le Maire a reçu Mr et Mme Liobet pour diverses plaintes (chiens du refuge qui aboient, groupe électrogène du pizzerio qui fait trop de bruit, musique forte lors de certaines manifestations, inquiétude sur la construction de la nouvelle salle des fêtes, demande de déplacer le panneau signalétique ZA qui gêne la visibilité)
- (GP) Chartes des conscrits : Réunion avec les associations de conscrits fixée au dimanche 14/04 à 10H30 pour finaliser.
- (GP) Football : Une équipe vétérans et de féminines sont en cours de montage

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale : NEANT

Commission Bâtiments – Patrimoine : NEANT.

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture : NEANT.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel : NEANT

Commission Intercommunalité : (PF) : Suite à l'augmentation de la redevance incitative pour la gestion des déchets, Monsieur le Maire propose de demander à la CC Dombes si une réunion publique avec les administrés peut être organisée.

Commission Urbanisme & Environnement : (PF et JMC) Le propriétaire qui a coupé du bois sans autorisation d'urbanisme, Route de Peyzieux, a été retrouvé. Courrier envoyé.

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : (JMC) Poteau menaçant de s'écrouler, Route de Peyzieux. (PF) Intervention demandée.

IV – INFORMATIONS & DIVERS

NEANT

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		Mme Virginie BONNAT	

La séance est levée à 23H50.